Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_027-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_027

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30	L'an deux mille vingt six, le neuf février le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 2 février 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_027-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_027

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

- Chemin du Pavillon - Servitude électrique au profit de ENEDIS

L'adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;
Vu le projet de convention de servitudes transmis par la société ENEDIS ;
Vu l'avis favorable de la Commission Logement et urbanisme en date du 19 janvier 2026 ;

Considérant que la société ENEDIS envisage de procéder à des travaux d'extension et d'amélioration de la qualité de desserte du réseau électrique aux 31 et 33 Chemin du Pavillon à Vitré ;

Considérant que la société ENEDIS demande pour cela à la Ville de Vitré de lui consentir, sur les parcelles AN 357 - 360 et 362, lui appartenant, les droits suivants :
1/ Établir à demeure un branchement électrique,
2/ Établir à demeure dans une bande de 0.5 mètres de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 19 mètres, ainsi que ses accessoires,
3/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).
Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer, sur la propriété, ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis ;

Considérant que les termes de ces droits sont précisés dans la convention de servitudes jointe à la présente délibération ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver les conditions de la convention de servitudes dans le cadre de travaux sur la desserte du réseau électrique aux 31 et 33 chemin du Pavillon à Vitré, au profit de la société ENEDIS, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute autre pièce relative à cette affaire et notamment les actes authentiques en l'étude d'un notaire vitréen.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_027-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_027

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 30
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.